

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** UDC, par Grégory Logean  
**Objet** Viaduc de Riddes: qu'en est-il?  
**Date** 10.09.2019  
**Numéro** 5.0443

---

## **Actualité de l'événement**

Le 8 juillet dernier le Service de la mobilité annonçait que le trafic sera interdit aux véhicules de plus de 3.5 tonnes sur le Viaduc de Riddes.

## **Imprévisibilité**

Le 9 juillet, sur les ondes de Rhonefm, le Conseiller d'Etat en charge du dossier déclarait qu'"on ne peut pas deviner l'état d'un pont" avant d'ajouter qu'il "ne connaissait pas l'état de ce pont" avant l'analyse réalisée par l'Office fédéral des routes. Pour le surplus, une telle restriction de trafic est pour le moins inhabituel.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

L'état du viaduc de Riddes et les causes de sa dégradation suscitent interrogations légitimes au sein de la population qui doit pouvoir obtenir rapidement des réponses. De plus, il s'agit de savoir si la cause de cette situation peut être également imputée, en partie du moins, au manque de moyen destiné à l'entretien du réseau routier afin de pouvoir en tenir compte dans l'élaboration du prochain budget.

Le 8 juillet dernier, nous apprenions par l'intermédiaire d'un communiqué de presse du Service de la mobilité que «dans le cadre des travaux planifiés sur l'A9, qui se déroulent actuellement sur le secteur Saxon-Riddes, les inspections ordinaires des ouvrages d'art ont mis en lumière des dégradations sur le viaduc de Riddes (sortie numéro 24).»

Ainsi, à titre de précaution et afin de permettre des investigations complémentaires, le trafic est depuis interdit aux véhicules de plus de 3.5 tonnes.

Par ailleurs, il apparaîtrait qu'un défaut de conception serait à l'origine de la fermeture au trafic poids lourd sur ledit viaduc. La question des moyens alloués à l'entretien de l'ouvrage se pose également.

## **Conclusion**

Dès lors, le groupe UDC soumet les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- Pourquoi le défaut de conception évoqué par le Service de la mobilité n'a-t-il pas pu être décelé plus tôt?
- Quelle a été la fréquence des contrôles de l'ouvrage depuis sa construction?
- Outre le défaut de conception, l'une des autres causes de la dégradation avancée de l'ouvrage pourrait-elle être imputée, en partie du moins, à un manque d'entretien?
- Quels sont les montants qui ont été investis durant les quarante dernières années pour l'entretien du viaduc de Riddes?
- Où en sont les analyses menées actuellement et que livrent-elles?
- A ce stade, quelle est la durée de vie restante estimée de l'ouvrage?
- Cas échéant, quelles sont les pistes alternatives actuellement privilégiées pour son remplacement et/ou assainissement?